

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31845**

### Intitulé

MASTER : MASTER Arts de la scène et des spectacles vivants (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole normale supérieure de Lyon (ENS), Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3, Université d'Artois, Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université de Franche-Comté - Besançon, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université de Strasbourg, Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Université Lumière - Lyon 2, Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis, Université Paul Valéry - Montpellier 3, Université de Rennes 2	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme., Directeur de l'établissement

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

333v Enseignement formation : production à caractère artistique, 133 Musique, arts du spectacle

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Élaboration d'une réflexion scientifique précise et argumentée sur les arts du spectacle, l'espace culturel et le patrimoine
- Mise en œuvre d'un projet artistique et supervision de toutes les étapes de la création, de l'écriture à la mise en scène.
- Détermination des conditions de réalisation d'un projet
- Mise en œuvre de méthodologies de projets
- Mise en œuvre et supervision de la production de spectacles et de projets audiovisuels
- Repérage des artistes émergents et construction des programmations cohérentes en fonction de l'environnement culturel, régional et national.
- Mise en œuvre des actions de valorisation et de communication
- Communication de documents pédagogiques à destination de publics variés
- Entretien et développement d'un réseau de relations professionnelles
- Communiquer sur les grands principes de la création artistique
- Concevoir et/ou réaliser un projet artistique dans toutes ses dimensions artistiques, administratives, financières et communication
- Sélectionner un texte pour un spectacle et concevoir la mise en scène
- Établir un plan de communication en utilisant les techniques de l'information et de la communication
- Repérer l'organisation institutionnelle, administrative et associative des arts du spectacle en France et à l'étranger.
- Mettre en œuvre un projet d'actions culturelles à destination de différents publics
- Analyser, en s'appuyant sur l'interdisciplinarité, les liens unissant les différents arts : théâtre, musique, danse, performance, ainsi que les textes et mises en scène de différentes cultures
- Produire, interpréter, diffuser et valoriser des spectacles
  
- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des

compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif

- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

*Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national.*

*Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.*

#### **Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat**

- J : Information Communication
- P : Enseignement
- R : Arts, spectacles et activités récréatives
- Dramaturge
- Metteur en scène
- animateur culturel
- Assistant territorial d'enseignement artistique
- Chargé de relations publiques dans des théâtres et des centres culturels
- Responsable de communication (interne et externe)
- Chargé de production dans des entreprises du secteur culturel
- Responsable de l'organisation de festivals et autres manifestations culturelles.
- Médiateur culturel
- Chargé de programmation
- Attaché de direction
- Directeur de collection
- Organisateur de tournées
- Formateur
- Danseur
- Circassien
- Artiste de music-hall

#### **Codes des fiches ROME les plus proches :**

L1203 : Art dramatique

L1204 : Arts du cirque et arts visuels

L1301 : Mise en scène de spectacles vivants

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

K2105 : Enseignement artistique

#### **Modalités d'accès à cette certification**

##### **Descriptif des composantes de la certification :**

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

##### **Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31845 - Usages avancés et spécialisés des outils numériques	<ul style="list-style-type: none"><li>- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention</li><li>- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine</li></ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31845 - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale</li> <li>- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines</li> <li>- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines</li> <li>- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux</li> <li>- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31845 - Communication spécialisée pour le transfert de connaissances</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation</li> <li>- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31845 - Appui à la transformation en contexte professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles</li> <li>- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe</li> <li>- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif</li> <li>- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité</li> <li>- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
<p>Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant</p>	<p>X</p>	<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>

En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Ecole Normale Supérieure de Lyon, arrêté du : 23/05/2016
- Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3, arrêté du : 27/05/2016
- Université d'Artois, arrêté du : 25/06/2015
- Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 25/07/2017
- Université de Franche-Comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017
- Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 22/03/2018
- Université de Reims Champagne-Ardenne, arrêté du : 18/05/2018
- Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018
- Université Jean-Jaures - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016
- Université Lumière - Lyon 2, arrêté du : 23/05/2016
- Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis, arrêté du : 30/06/2017
- Université Paul Valéry - Montpellier 3, arrêté du : 23/03/2018
- Université Rennes 2, arrêté du : 29/06/2017

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Autres sources d'information :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Ecole Normale Supérieur de Lyon](#)

[Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3](#)

[Université d'Artois](#)

[Université de Bretagne Occidentale - Brest](#)

[Université de Franche-Comté - Besançon](#)

[Université de Picardie Jules Verne - Amiens](#)

[Université de Reims Champagne-Ardenne](#)

[Université de Strasbourg](#)

[Université Jean-Jaures - Toulouse 2](#)

[Université Lumière - Lyon 2](#)

[Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis](#)

[Université Paul Valéry - Montpellier 3](#)

[Université Rennes 2](#)

**Lieu(x) de certification :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Pour plus d'information se reporter au site web des établissements.

**Historique de la certification :**